

**Zeitschrift:** Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung  
**Herausgeber:** Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat  
**Band:** 3 (1928)  
**Heft:** 1

**Artikel:** Nos concours de Ski  
**Autor:** Etienne, Gérard  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-704416>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Malgré les critiques multiples dont ils furent l'objet, les grands Suisses dont nous venons d'évoquer les noms restèrent à leur poste.

Rendons-leur aujourd'hui un hommage reconnaissant.

Avec abnégation, malgré les erreurs que commettent hélas! tous les hommes, ils travaillèrent pour l'armée, pour le pays.

Parmi eux, la noble et hiératique figure de Sprecher de Bernegg, se détache lumineuse et noble. Au moment où l'ancien chef de notre état-major général descend dans la tombe avec la gravité et la dignité tragiques de la mort, nous nous inclinons avec respect devant son œuvre qui fut féconde et devant son esprit qui fut tout de droiture!

D.



## Nos concours de Ski.

Dans un des derniers numéros du « Soldat Suisse », une flèche m'est adressée par mon ami Gargousse qui me remet en mémoire un article dû à sa plume paru dans le n° 24 de notre organe central. Cet article, très bien intentionné, relatait les divers concours militaires de ski organisés par nos sections, concours d'une conception très différente, il est vrai, mais ayant tout de même, à mon avis, leur but et leur valeur.

L'organisation, par nos sections, de concours de ski a le don de procurer à nos soldats skieurs le moyen de s'entraîner, de maintenir cet entraînement pendant toute la période d'hiver; la variété de ces concours les intéresse, les attire et les stimule! Il me semble que dans un pays comme le nôtre, où pendant une bonne partie de l'année une ou deux régions sont couvertes de neige, il est de toute utilité de développer le ski et la connaissance de ce beau sport dans notre armée afin d'avoir, en cas de besoin, le moyen de former et de doter celle-ci de groupes skieurs qualifiés et bien entraînés. La variété de nos concours y contribue largement et à sa raison d'être.

L'article intitulé « L'école de ski », qu'a bien voulu reproduire notre dévoué rédacteur, nous montre ce qui se fait dans ce domaine dans d'autres pays. Nous ne devons nullement rester en arrière, au contraire. Il est vrai que nos Autorités militaires ont voué déjà tous leurs soins à cette question puisque des unités complètes pratiquent le ski dans les cours de répétition en montagne, et que d'autres associations organisent également des concours militaires de ski. Il est de notre devoir à

nous, sous-officiers, qui aimons notre armée et désirons la sentir forte, de chercher à développer de ce côté-là nos membres skieurs.

Je dis qu'un concours militaire de ski, organisé de quelle façon que ce soit, a sa valeur; pas toujours peut-être au point de vue tactique militaire, mais en tous cas au point de vue développement et connaissance du ski. Laissons les sections organiser les concours qui leur plaisent, elles ont certainement des motifs très valables pour le faire (question financière et affaire de participation). Ne tuons pas l'initiative et la vitalité d'une section en réglementant abusivement! Réservons plutôt à nos concours fédéraux le moyen de développer de façon intense la connaissance des tâches militaires et tout spécialement dans les concours de patrouilles.

Mon ami Gargousse termine son article en demandant d'établir un règlement intelligemment pour nos concours fédéraux. Je lui dirai, s'il ne l'a pas lu encore, que ce règlement existe déjà puisqu'il a servi de base aux concours de Nyon et surtout à notre 1er concours militaire de ski, à La Chaux-de-Fonds. Je suis certain que ceux qui l'ont conçu l'ont fait le plus intelligemment possible vu qu'il a été adopté à l'assemblée de délégués de 1924 par la majorité des représentants de nos sections.

Il se peut que, après l'organisation de quelques concours fédéraux, l'expérience nous relate certains changements à apporter au règlement déjà en vigueur, — changements qui devront alors être proposés suffisamment tôt pour être pris en considération et approuvés par une assemblée de délégués. Mais avant d'y apporter des changements, mettons ce règlement à l'épreuve et ayons la bonne volonté de s'y conformer plutôt que de vouloir, par parti pris, le saper et cela sans connaissance de cause. Les concours de La Chaux-de-Fonds ont fait leur preuve, qu'il s'agisse des 40 km ou des courses de patrouilles, et j'ai la certitude qu'il en sera de même lors des concours de Montreux, pour autant bien entendu que nos amis du Léman ne chargent pas trop l'organisation de notre 2ème concours en y ajoutant des épreuves ne rentrant pas dans le cadre de notre belle manifestation, ce qui pourrait en entraver la bonne réussite!



Les bonnes intentions seront toujours comprises tant qu'elles auront une base sérieuse et étudiée, mais ne laissons pas les bonnes volontés par des critiques faites à la légère ou par parti pris.

Gérald Etienne, sergt.

Einsendungen sind stets mit Tinte und  
nur auf einer Seite zu beschreiben!